



Section Mixte Loisir - Rugby à 5

Règlement intérieur 2018/2019

L'inscription à la Section Mixte Loisir - Rugby à 5 vaut adhésion sans restriction au présent règlement et engagement à le respecter en tout point.

1. Préambule

ERMA, l'Ecole de Rugby de Montfort l'Amaury a pour objet l'enseignement et la pratique du rugby pour les enfants de 5 à 17 ans.

Tout ce qui est destiné et/ou nécessaire à l'activité des enfants reste absolument prioritaire.

L'ouverture de la Section Mixte Loisir - Rugby à 5 est accessoire, elle ne doit en aucun cas et en aucun domaine perturber l'activité principale précitée.

Le Conseil d'Administration se réserve le droit de suspendre ou de fermer la Section Mixte Loisir - Rugby à 5 sans préavis.

2. Cadre organisationnel

Sans être indépendante, la Section Mixte Loisir - Rugby à 5 doit être autonome. Elle ne doit pas engendrer de travail supplémentaire pour le Conseil d'Administration et/ou de surcoûts à ERMA.

Une équipe de dirigeants est donc constituée pour gérer la section et rendre compte au Président et/ou au Conseil d'Administration du déroulement de l'activité.

- Gaëlle SCALIA est désignée responsable la Section Mixte Loisir - Rugby à 5 et est chargée de faire respecter règlement intérieur et usages.
- Pour ce faire, elle sera assistée de David SCALIA pour l'organisation générale, et de Maéva GUIRAUD qui veillera notamment au bon fonctionnement de l'Espace détente.
- L'équipe dirigeante est chargée de faire respecter le présent règlement intérieur.

3. Cadre sportif

La pratique du jeu et les règles appliquées par la Section Mixte Loisir - Rugby à 5 sont celle des instances fédérales (FFR) du jeu à 5.

La Section Mixte Loisir - Rugby à 5 est organisée comme suit :

- référent : Sébastien RONCALLI, titulaire des Brevet Fédéral Ecole de Rugby, Jeunes et Séniors et en formation au Diplôme d'Etat de la Jeunesse, de l'Éducation Populaire et du Sport.
- responsable éducateur : Gaëlle SCALIA, éducatrice titulaire d'un Brevet Fédéral - Ecole de Rugby
- les entraînements doivent être encadrés par un éducateur titulaire d'un Brevet Fédéral - Ecole de Rugby, Gaëlle SCALIA ou un autre éducateur d'ERMA, titulaire d'un Brevet Fédéral - Ecole de Rugby.
- **dans le cas où aucun éducateur ne serait présent, l'entraînement sera annulé**
- **seuls les membres d'ERMA, licenciés à la FFR, peuvent participer aux séances d'entraînements**
- **seule la pratique du jeu à 5 est autorisée.**
- les licenciés doivent respecter les consignes données par le ou les éducateurs.
- il n'y a pas d'inscription en compétition.



4. Inscription

Il est rappelé que la licence est obligatoire pour participer aux séances d'entraînement (Cf. 3. Cadre Sportif).

Le dossier d'inscription, permettant au secrétariat d'ERMA d'effectuer la demande de licence auprès de la FFR, doit être dûment rempli. Une visite médicale obligatoire est demandée pour les plus de 40 ans.

Le Tarif a été fixé à 90€ (Point 4 voté à l'Assemblée Générale du 5 octobre 2016).
Les dossiers incomplets ne seront pas traités.

Une fois établie, les responsables de la section sont en charge d'aller chercher la licence auprès des instances dirigeantes (CDY, CIFR ou FFR).

5. Entraînements

Horaires et lieux :

Les horaires d'entraînement sont fixés, sauf exception, au mercredi soir de 20h30 à 22h00.
Selon la période, les entraînements ont lieu à Montfort l'Amaury ou à Saint-Rémy l'Honoré.
Selon l'état ou la disponibilité des terrains, l'entraînement peut être annulé.

Suivi d'activité,

Les licenciés s'engagent :

- à être ponctuels et assidus.
- à signer la feuille de pointage établie pour chaque entraînement
- en cas d'absence, à prévenir les dirigeants

Tenue :

- les licenciés doivent arriver et repartir en tenue de ville
- sur le terrain, la tenue de sport avec chaussures à crampons est obligatoire.
- le port de protections homologuées est autorisé.

Structure et matériel

- l'accès au Club House est uniquement autorisé à l'encadrement.
- un vestiaire « Femmes » et un vestiaire « Hommes » seront mis à disposition
- les vestiaires doivent être tenus propres
- tout le matériel d'ERMA est mis à disposition
- l'éclairage peut être utilisé selon les besoins

Après les séances

- tout le matériel doit être rangé dans le local prévu à cet effet
- l'éclairage doit être éteint
- les locaux doivent être fermés à clé (Club house, Espace détente, Vestiaires, Local matériel)

Il est rappelé que les entraînements doivent être encadrés par un éducateur titulaire d'un Brevet Fédéral, et que dans le cas où aucun éducateur ne serait présent, l'entraînement sera annulé.

5. Discipline

Il est rappelé que la Section Mixte Loisir - Rugby à 5, ne doit en aucun cas et en aucun domaine perturber l'activité principale d'ERMA, centrée sur les Lionceaux. Dans le cas contraire, notamment pour traiter des problèmes de discipline, le Conseil d'Administration n'hésitera pas à suspendre ou exclure un licencié, ou à fermer la section.

Il est clair, qu'outre le fait que les membres de la Section Mixte Loisir - Rugby à 5 sont des adultes, le terme « Loisir », un des dénominateurs de la section, doit justifier d'une ambiance conviviale ainsi que de l'esprit d'ERMA.

Ne seront donc principalement pas tolérés :

- tout acte de violence, injure ou attitude incorrecte envers un de ses coéquipiers, adversaires, ou éducateurs
- tout manquement au présent règlement

Toute communication, activité et/ou animation sortant du cadre défini dans le présent règlement devra être soumise à l'approbation du Président et/ou du Conseil d'Administration.